

Gestion de la peinture

La loi de 2014 sur la gestion de la peinture exige des fabricants de peinture qu'ils collectent et réutilisent, recyclent ou éliminent en toute sécurité les restes de peinture. Les fabricants, ou les organisations représentatives des fabricants, sont tenus de s'enregistrer auprès du DOEE, de payer un droit d'enregistrement, de soumettre un plan de gestion et de recyclage des peintures et de présenter un rapport annuel sur les activités de collecte et de recyclage. Tous les détaillants de peinture sont tenus d'ajouter une cotisation de gestion de la peinture au prix de la peinture pour couvrir le coût du recyclage et de l'élimination responsable de la peinture mise au rebut.

PaintCare, Inc, une organisation à but non lucratif représentant les fabricants de peinture, met en œuvre un plan de programme de gestion de la peinture dans le district. Le DOEE a approuvé le [plan révisé](#) de PaintCare le 1er août 2016, et PaintCare a lancé son programme le 1er novembre 2016.

PaintCare a soumis au DOEE un plan de programme modifié en août 2021, et le DOEE a approuvé le [plan](#) avec des révisions le 17 décembre 2021.

PaintCare

PaintCare met en place des collectes de peinture usagée par le biais de points de dépôt au détail, d'événements de dépôt de peinture d'une journée, de services de ramassage de porte à porte pour les ménages ayant au moins 5 gallons de peinture, et de services de ramassage de gros volumes pour toute personne ayant plus de 100 gallons de peinture. Veuillez consulter la [page Web de PaintCare pour le District de Columbia](#) ou appeler le (855) 724-6809 pour trouver le point de dépôt de peinture le plus proche de chez vous ou pour programmer un ramassage.

Prochain événement gratuit de dépôt de peinture pour les ménages et les entreprises :

<https://doee.dc.gov/paint>

Détaillants de peinture

- Depuis le 1er novembre 2016, tous les détaillants de peinture sont tenus d'ajouter les frais de PaintCare au prix d'achat de la peinture vendue dans le district. Vous trouverez de plus amples informations concernant les frais sur la [page web](#) de [PaintCare](#).
- Les producteurs et les détaillants ne peuvent vendre dans le district que de la peinture architecturale enregistrée auprès de PaintCare. Consultez les [listes des fabricants enregistrés](#) et des [marques](#) de PaintCare.

Application de la loi

Le DOEE a publié une réglementation établissant les [Infractions du programme de gestion de la peinture](#) le 17 janvier 2020. Le DOEE peut imposer des [amendes](#) pour ces infractions. Le DOEE peut également engager une action en justice pour faire respecter les exigences de gestion de la peinture.




Orientation

Veillez envoyer un courriel à productstewardship@dc.gov pour toute question relative à la mise en œuvre du programme de PaintCare.

Ressources

- [La loi de 2014 sur la gestion de la peinture](#)
- [Plan modifié de Paint Care \(décembre 2021\)](#)
- [Plan révisé de PaintCare \(juillet 2016\)](#)
- [Règlement de PaintCare](#)
- [Programme de gestion de la peinture PaintCare DC – Rapport annuel 2017](#)
- [Programme de gestion de la peinture PaintCare DC – Rapport annuel 2018](#)
- [Programme de gestion de la peinture PaintCare DC – Rapport annuel 2019](#)
- [Programme de gestion de la peinture PaintCare DC – Rapport annuel 2020](#)

Pièce(s) jointe(s) :

-  [PaintCare District of Columbia 2016 Program Plan-July](#) - 6.6 MB (pdf)
-  [DOEE's Response to Paint Stewardship Program Rulemaking Comments](#) – 239,7 KB (pdf)
-  [PaintCare Regulations](#) – 288,2 KB (pdf)

Contenu connexe :

[Gestion durable des matériaux](#)
[Recyclage d'appareils électroniques](#)
[Recyclage, déchets et risques](#)